
CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales (consommateur et professionnel, fournisseur et client, propriétaire et locataire, locataires entre eux, etc.) afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter une action en justice.

Il ne peut intervenir dans le domaine du droit de la famille, dans les procédures pénales, dans l'administratif et ne prend pas en charge les personnes ne résidant pas à Sèvres.



Chaque lundi matin de 9h à 12h sur rendez-vous.



64 rue des Binelles - 92310 SEVRES
Tél. : 01 45 07 21 38
Site associatif : www.mdlf-sevres.org
E-mail : lamaisondefamille@orange.fr